



Compte rendu Conseil Municipal du 28 décembre 2023

Tarifs municipaux 2024 : le conseil municipal adopte les tarifs municipaux et les tarifs du camping pour l'année 2024.

Assainissement du Camping : Il va être demandé un diagnostic de l'existant ainsi qu'un projet de rénovation au cabinet d'études REALITES ENVIRONNEMENT chargé de l'étude globale portant sur l'assainissement dans la commune.

D'autre par le Conseil adopte le montant global des travaux concernant le changement des bornes électriques pour un montant de 36 403,33€, montant pris en charge à 45% par le Syndicat d'Electrification.

Décisions Modificatives : Plusieurs décisions modificatives sont nécessaires sur les budgets Communaux Eau et Camping, elles sont adoptées à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 : Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget 2024.

Convention avec la CCHL pour mise à disposition de bâtiments communaux :

Le Conseil approuve le retrait de la convention de mise à disposition des locaux de la Crèche, du Centre de loisirs et de la médiathèque à la Communauté de communes du Haut Lignon, ceux-ci sont mis à disposition à titre gratuit, seuls les frais de fonctionnement de ces différents locaux seront facturés.

Convention pour la mise à disposition de personnel par la Communauté de commune du Haut Lignon

Le conseil municipal approuve les deux conventions à passer avec la Communauté de communes pour la mise à disposition de son personnel pour l'accompagnement des enfants à la cantine et pour le temps périscolaire :

Accompagnement enfants sur 36 semaines = 7992 €

Périscolaire sur 36 semaines = 9324 €

Référent déontologue de l' élu local

Toute collectivité territoriale doit désigner un référent déontologue de l' élu local chargé d'apporter aux élus locaux tout conseil utile au respect des principes déontologiques définis dans la charte de l' élu local.

Le conseil municipal désigne Mme Élise UNTERMAIER-KERLÉO, Maître de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 proposée par le CDG43.

Compétences Communauté de communes du Haut Lignon

Suite aux échanges entre les services de la Communauté de communes et les services de la Préfecture, il est proposé d'adapter les statuts de la CCHL. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce changement des statuts de la Communauté de communes.